



LE CONCOURS DE PEDICURE PODOLOGUE

La Profession : Le Pédicure-Podologue traite directement, dans un but thérapeutique ou de confort, les affections du pied. Il assure également le traitement de certaines pathologies sur ordonnance médicale.

Le Concours : Le concours est ouvert aux bacheliers, ou aux titulaires d'un diplôme équivalent. Il permet d'entrer dans des écoles publiques ou agréées. Les études durent 3 ans et sont sanctionnées par un Diplôme d'Etat.

Le concours comprend une seule épreuve de 2 heures de biologie.

L'obtention de ce Diplôme permet l'exercice d'une profession paramédicale (ou la poursuite d'études complémentaires) soit dans le secteur hospitalier, public ou privé, soit en qualité de professionnel libéral.

L'équipe pédagogique du CPES analyse chaque année les sujets de ***l'ensemble des concours***. Nos ***Conseillers Pédagogiques*** peuvent ainsi orienter chaque élève vers les concours qui seront les mieux adaptés à ses ***potentialités personnelles***.

Les Enseignements : Ils commencent le troisième lundi de septembre et sont consacrés à l'étude du programme jusqu'à la fin du mois de février. Le mois de mars permet des révisions approfondies avant la période des concours dont la plupart se déroulent entre mars et mai.

Pour permettre aux étudiants de passer un nombre suffisant de concours ces horaires sont réduits en Avril et Mai. Les cours servent alors à refaire avec les professeurs les sujets qui ont été posés dans les différentes villes, en revoyant une nouvelle fois les notions indispensables. ***Les sections comprennent 24 à 28 étudiants.***

Les Horaires : Chaque semaine, les cours comportent ***13 heures*** de Biologie.

Des heures de ***cours supplémentaires***, en petits groupes limités à 6 élèves, ***sont offertes*** aux étudiants rencontrant des difficultés particulières dans l'une des matières.

Contrôle Continu : Les enseignements sont complétés par des « Concours Blancs » ou Devoirs Surveillés hebdomadaires de ***2 heures***, effectués au CPES, dans les conditions de durée et de difficulté des concours. En outre, les professeurs donnent de nombreux devoirs à effectuer à la maison et corrigés à l'Ecole.

Un travail négligé ou des résultats manifestement insuffisants peuvent être sanctionnés par l'exclusion, décidée par la Direction Pédagogique.

Tarif : voir tarifs en fin de documentation.

Nota : Le programme des épreuves de Biologie correspond aux programmes de cette discipline dans les classes de première et terminale, série Scientifique.

Sans être une condition indispensable, l'obtention d'un bac S représente un avantage certain.

Classes Préparatoires aux Etudes de Santé

35 ter, rue Four à Chaux - 97410 SAINT PIERRE

Tél : 02 62 35 00 11 - Fax : 02 62 35 72 70 - E-mail : tbourles@cpes.re - www.cpes.re